

## Bio.5 Renforcer la stratégie de biodiversité sur les Espaces Naturels Sensibles de Cholet Agglomération

### Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action  

Un Espace Naturel Sensible est un site naturel offrant un intérêt majeur sur le plan paysager, géologique ou écologique et pour lequel le Département mène une politique de préservation et de valorisation. Selon des critères liés à la biodiversité et à leur vulnérabilité (pression urbaine, activités humaines inadéquates, disparition d'activités agricoles), 89 Espaces naturels sensibles ont été identifiés en Maine-et-Loire.

Les Espaces Naturels Sensibles de Cholet Agglomération sont le "lacs-réservoirs de Verdon-Ribou amont", l'étang des Noues, et l'étang de Peronne.

Les actions de gestion proposées pour renforcer la stratégie de biodiversité sur les ENS de Cholet Agglomération sont détaillées en tant que sous-actions :

- Élaborer et mettre en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible "lacs-réservoirs de Verdon-Ribou amont" de Cholet Agglomération
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles de l'étang des Noues et de l'étang de Peronne

### Cible(s)

Utilisateurs des sites, faune et flore

### Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)
- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

### Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération  
Politique publique 2021/2026 ENS validé par l' élu en charge des ENS.  
Plan biodiversité 2022/2027 du Conseil Départemental 49.

### Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité  
Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

### Evaluation initiale

Année de début	2023	Année d'échéance	2030	État	En cours
Thématique(s) concernée(s)					
Séquestration carbone - Adaptation -					
Degré de complexité : Technique	Moyen	Organisationnelle	Moyen	Financière	Moyen

### Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur	Etablissement public
Personne référente	Directeur de l'Environnement et directrice Parcs Jardins et Paysage
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Environnement - Direction Parcs Jardins Paysage
Élu référent	Conseiller communautaire en charge des espaces naturels sensibles

Partenaire(s) et leurs typologie(s)  
Conseil Départemental du Maine-et-Loire (Autre)

### Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

### Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

### Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

- Intitulé de l'indicateur
- Nombre de travaux réalisés (travaux réalisés)
- Public sensibilisé (personnes)

## Bio.5.1 Elaborer et mettre en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible " Lacs-réservoirs de Ribou-Verdon " de Cholet Agglomération

### Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Un Espace Naturel Sensible est un site naturel offrant un intérêt majeur sur le plan paysager, géologique ou écologique et pour lequel le Département mène une politique de préservation et de valorisation. Les Espaces Naturels Sensibles de Cholet Agglomération sont le "lacs-réservoirs de Verdon-Ribou amont", l'étang des Noues, et l'étang de Peronne. Les lacs-réservoirs du Verdon et de Ribou-amont étant une réserve d'eau potable, Cholet Agglomération veille particulièrement à la qualité de celle-ci. Des mesures ont été prises sur le bassin versant pour limiter les pollutions. Celles-ci concernent en premier lieu les terres agricoles : conversion en bio, replantation de haies, remise en état de prairies... Toutes ces mesures bénéficient bien évidemment à la flore et la faune du lac, mais pas uniquement. Ce sont aussi les espèces du bocage, appréciant les haies et les champs fleuris riches en insectes, qui y sont gagnantes. L'interdiction de la chasse sur le site n'est par ailleurs pas étrangère à sa forte fréquentation par les oiseaux. On peut trouver sur le site quelques espèces remarquables, telle que des végétaux de sources claires à eaux acides, ainsi que des espèces menacées au niveau européen, national, régional et départemental, comme la chouette chevêche. Concernant l'ENS "Lacs-réservoir de Ribou-Verdon", il s'agira dans un premier temps d'élaborer un plan de gestion de l'espace, puis de mettre en place des actions concrètes : travaux, sensibilisation, volet réglementaire, acquisition de connaissances...

L'objectif est de préserver la qualité des paysages et des milieux naturels et sauvegarder les habitats naturels du site.

Cible(s)

élus, agents, citoyens et utilisateurs du site (agriculteurs, ...)

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)
- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération  
Politique publique 2021/2026 ENS validé par l' élu en charge des ENS.  
Plan biodiversité 2022/2027 du Conseil Départemental 49.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité  
Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

### Evaluation initiale

Année de début

2023

Année d'échéance

2029

État

En cours

Thématique(s) concernée(s)

## Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique **Moyen** Organisationnelle **Moyen** Financière **Moyen**

### Acteurs

Porteur de l'action **Cholet Agglomération**  
Typologie de porteur **Etablissement public**  
Personne référente **Directeur de l'Environnement**  
Rôle de l'EPCI **Porteur**  
Service concerné **Direction Environnement**  
Élu référent **Conseiller communautaire en charge des Espaces Naturels Sensibles**

### Partenaire(s) et leurs typologie(s)

**Conseil Départemental du Maine-et-Loire (Financier)**

### Moyens nécessaires

Investissements **472000 €** Frais d'exploitation **0 €/an** Moyens humains **1 etp**

Subventions **CD49 - ENS - Réalisation des actions : 250200 € (Acquise)**  
**CD49 - ENS - Elaboration du plan : 44000 € (Acquise)**

### Moyens matériels

### Calendriers et commentaires

#### Calendrier

#### Commentaire

Le budget se répartit de la manière suivante :

- 55 000€ HT pour l'élaboration du plan,
- 417 000€ HT pour la mise en oeuvre des actions.

### Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à  
échéance

## Bio.5.2 Elaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles de l'étang des Noues et de l'étang de Peronne

### Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Un Espace Naturel Sensible est un site naturel offrant un intérêt majeur sur le plan paysager, géologique ou écologique et pour lequel le Département mène une politique de préservation et de valorisation. Les Espaces Naturels Sensibles de Cholet Agglomération sont le "lacs-réservoirs de Verdon-Ribou amont", l'étang des Noues, et l'étang de Peronne. L'étang des Noues était à l'origine une carrière. Une fois l'exploitation terminée, elle a été abandonnée et s'est naturellement remplie d'eau

utilisée comme ressource pour ses industries textiles. C'est également le cas de l'étang de Péronne qui a été d'ailleurs agrandi à cette fin. L'étang des Noues, situé en bordure du massif forestier de Nuaille – Chanteloup, présente un grand intérêt pour l'ensemble de l'avifaune, comme le Milan noir. Également situé à quelques kilomètres au nord du lac du Verdon, il draine quantité d'oiseaux lors de leurs déplacements migratoires. C'est aussi un site fréquenté par toutes les espèces forestières qui viennent s'y abreuver. L'étang de Péronne offre une remarquable diversité de milieux naturels : eaux dormantes, mares, bois marécageux, roselières, landes humides, chênaies, prairies et plantations de conifères, propices au développement de la faune et de la flore. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques inventoriées sont protégées ou menacées aux niveaux départemental, régional, national et européen, comme la Grande Douve, la Pilulaire à globules (espèces floristiques), ou le Grand Capricorne ou le Vespertillon de Daubenton (espèces faunistiques).

Il s'agira dans un premier temps d'élaborer un plan de gestion de l'espace, puis de mettre en place des actions concrètes : travaux, sensibilisation, volet réglementaire, acquisition de connaissances...L'objectif est de préserver la qualité des paysages et des milieux naturels et sauvegarder les habitats naturels du site. L'étang des Noues étant, par ailleurs, classé en ZNIEFF.

Cible(s)

Elus, agents, citoyens et utilisateurs du site

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)
- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération  
Politique publique 2021/2026 ENS validé par l' élu en charge des ENS.

Plan biodiversité 2022/2027 du Conseil Départemental 49.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Evaluation initiale

Année de début **2024** Année d'échéance **2030** État **En cours**

Thématique(s) concernée(s)

**Séquestration carbone - Adaptation -**

Degré de complexité : Technique **Moyen** Organisationnelle **Moyen** Financière **Moyen**

### Acteurs

Porteur de l'action **Cholet Agglomération**

Typologie de porteur **Etablissement public**

Personne référente **Directrice Parcs Jardins et Paysage**

Rôle de l'EPCI **Porteur**

Service concerné **Direction Parcs Jardins Paysage**

Élu référent **Conseiller communautaire en charge des Espaces Naturels Sensibles**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

**Conseil Départemental du Maine-et-Loire (Financier)**

### Moyens nécessaires

Investissements **45000 €** Frais d'exploitation **0 €/an** Moyens humains **1 etp**

Subventions **CD49 - ENS - Elaboration du plan : 36000 € (Acquise)**

Moyens matériels

### Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Le coût de l'élaboration du plan est de 45 000€ HT, dont 36 000€ HT sont pris en charge par la subvention "CD49 - ENS - Elaboration du plan". Le coût de ma mise en oeuvre des actions est pour l'instant inconnu. La subvention "CD49 - ENS - Réalisation des actions" prendra en charge 60% de ces coûts.

### Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur Réalisé Objectif à échéance